



UNFD

Union nationale
des syndicats de détaillants
en fruits, légumes
et primeurs

Charte d'engagement relative au TOP des 5 Fruits et Légumes

L'UNFD a souhaité proposer aux détaillants en fruits et légumes et en alimentation générale un nouvel outil de communication sur le point de vente afin d'orienter le consommateur vers les produits du moment et de l'aider à faire le bon choix. Il est en effet essentiel d'informer le client vers les produits de saison qui sont souvent d'un meilleur rapport qualité/prix et de contrer ainsi les dérapages médiatiques sur le prix des fruits et légumes. Ce support de communication sera très fortement relayé auprès de la presse grand public afin d'inciter les consommateurs à se rendre sur les points de vente qui entreront dans la démarche

Par ailleurs, l'UNFD est en liaison avec la fédération des grossistes (UNCGFL) qui soutient l'opération et s'engage à sensibiliser ses adhérents à cette démarche pour la soutenir et la promouvoir. L'UNCGFL mettra sur son site un lien avec monprimeur.com ainsi que la liste des signataires de la charte.

Règles relatives à la sélection des 5 fruits et légumes

En adhérant à la démarche TOP des 5 le détaillant devra référencer régulièrement 5 fruits et légumes correspondant aux produits de saison et qui lui semblent relever du meilleur rapport qualité/prix. Cette sélection permettra de plus de promouvoir la production française et les produits de proximité dans un contexte où le développement durable est fortement encouragé. Une grande attention sera portée à la fraîcheur de ces produits, à leur aspect, à la qualité gustative et à leur maturité.

Cet outil TOP des 5 sera également un outil permettant d'apporter un soutien à la production française lorsque celle-ci traversera une crise à travers des produits arrivant en surproduction sur le marché. C'est ainsi que le détaillant s'inscrivant dans cette démarche veillera à promouvoir via cet outil de communication les dits produits qui seront identifiés par Interfel et relayés immédiatement sur le site monprimeur.com ainsi que sur les sites Internet Le Fruitier, UNDFL et SEFAG.

Règles relatives à l'identification des produits TOP des 5 fruits et légumes

Le professionnel impliqué dans la démarche TOP des 5 devra mettre en évidence vis-à-vis des consommateurs le panneau TOP des 5. Il s'attachera à renouveler périodiquement les 5 produits sélectionnés et relayera en parallèle ces mêmes produits sur les rayons concernés, en y apposant les 5 mini panneaux.

Règles relatives à l'information et l'accueil de la clientèle

Le professionnel qui s'inscrit dans la démarche TOP des 5 devra avoir une parfaite connaissance de l'origine des 5 produits référencés, des moyens de conservation, des techniques de préparation. Une attention particulière devra être apportée à l'identification des produits donc au respect des réglementations en vigueur sur la normalisation.

J'accepte les conditions de cette charte et y adhère

Signature et cachet précédés de la mention lu et approuvé en n'omettant pas la date